

Concours section : DSP-INT-Directeur des services pénitentiaire

Epreuve matière : 1ère épreuve Rédaction d'une note

N° Anonymat

: LBYWG676 BY Nombre de pages : 4

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours : DSP interne Session : 2023

Epreuve : Composition écrite Date de l'épreuve : 07.03.2023

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Jouets pour filles, jouets pour garçons =
sujet d'éducation ou problème de société ?

La distinction "garçons / filles" peut ici faire référence à différentes problématiques, telles que celles autour du clivage qui pourrait alors nouer une certaine différenciation responsable alors d'une potentielle inégalité.

Si la notion d'inégalité est ancienne, de nouveaux concepts semblent interroger l'idée de distinguer les deux sexes et tout ce qui leur est associé. Si cela revêt de sujet d'éducation, il s'agira également d'un phénomène sociétal dont l'état a dû se saisir.

Nous aborderons dans un premier temps le concept de distinction des deux sexes (I), puis dans un second temps les mesures et dispositifs pour répondre à ce phénomène ainsi que leurs limites (II).

I) Filles / garçons : du concept de l'inégalité entre les deux à la théorie du genre.

Des formes de discrimination, d'inégalité existent depuis des siècles et se sont vues partiellement remédiées (A) pour laisser place aujourd'hui à un nouveau phénomène sociétal celui de l'indifférence du sexe, soit théorie du genre (B).

A) Si la femme aura souvent et longtemps été désavantagée par rapport à l'homme depuis de nombreuses années, certaines législations viendront faire évoluer ces pratiques. 114.

Concours section : DSP-INT-Directeur des services pénitentiaire

Epreuve matière : 1ère épreuve Rédaction d'une note

N° Anonymat : LBYWG676 BY Nombre de pages : 4

(Doc 1). Les textes de loi verront alors protéger la femme ainsi que lui garantir certains droits. Dans le domaine professionnel notamment il s'agira de veiller à l'égalité de traitement et d'accès à l'emploi et plusieurs autres sujets, donnant plus de considération à la femme. Ainsi la question d'inégalité se sera rétablie par l'existence de législation à ce titre, mais aussi judiciarisation dans le cas où il y aurait discrimination. En revanche, la distinction de des sexes et ses nombreuses conséquences demeurent source du problème. Il s'agira alors de sensibiliser à ce sujet de manière plus précoce de façon éducative. L'éducation à la sexualité constituera alors une tentative de réponse à la lutte contre le stéréotype et le sexisme (Doc 2). Le concept d'égalité semble venir s'apparenter à celui du genre.

B) Pour répondre à l'envie de l'éducation à ne pas distinguer les sexes; de manière à mieux répondre une certaine égalité garçon / fille ; différents débats et mesures verront le jour. Dans l'espoir et l'ambition de lutter contre toutes formes de violence sexistes; la promotion de l'égalité homme / femme, garçons / filles se sera défendue par un traitement non genre et une disposition à permettre et favoriser une certaine mixité dans ce qui leur est mis à disposition (doc 5).

Sa volonté de supprimer ces inégalités, voire de supprimer une différenciation entre les deux sexes recentre alors à la fois en charge de ce sujet par les pouvoirs publics.

II) Mesures pour répondre à ce phénomène sociétal et limites de celles-ci.

Si la lutte contre l'inégalité des sexes, voire la volonté de faire disparaître leurs distinctions s'est vue comme un défi des politiques gouvernementales (A) ; la nuance induisant certaines limites à ce sujet nécessite une certaine vigilance (B).

A) La diffusion de la culture de l'égalité, codrée par différentes mesures et dispositifs (CIETH) s'établissent au sein de l'éducation primaire dans le cadre scolaire par le biais de sensibilisations variées d'enseignement (Doc 4). Les mesures gouvernementales sont donc issues de lutte contre les stéréotypes, le sexisme en envisageant l'éducation à la sexualité comme moyen d'y remédier (Doc 2). Dans l'optique de promouvoir la mixité, perçue comme lutte contre l'inégalité, une sensibilisation et des dispositions à l'acquisition de produits non générés sont mises en avant (Doc 5). La volonté est de lutter contre les stéréotypes de genres. Or la nuance quant à ces concepts est à prendre en compte, de manière à ne pas être contre productif.

B) L'idée de la théorie du genre étant le but de lutter contre le clivage peut se voir nuancer par une certaine posture de déni du stéréotypisme biologique qui permettait alors présentées des conséquences négatives, contre productives dans la recherche d'égalité (Doc 3). Comme le souligne le primatologue "Frans de Waal", la problématique n'étant pas le genre mais l'inégalité (Doc 6) se poser sur un problème pourrait en défaillir ses causes, où le besoin de ^{ne plus} générer serait en réalité un symptôme. Le genre constituerait alors davantage un moyen de s'identifier, de se définir sans être mis à mal par la culture et l'environnement qui influencerait tel ou tel comportement. Ainsi, la réponse de pouvoirs publics sur ce sujet sociétal se verrait alors s'élargie à une réflexion sur les causes

de cette inégalité ayant laissé place à une révisorie de ses différences, tant par le sexe que par le genre.

Bien que la société gouvernementale soit confrontée à un défi auquel elle peut apporter des solutions ; le sujet du genre constitue également un sujet d'éducation à chacun. Les réponses apportées à travers la sensibilisation, l'éducation à ces différents concepts constituent un enjeux majeur, celui de réussir à solutionner un sujet d'éducation intégré dans un problème de société. Qui de plus est droit appeler à la vigilance d'être contre productif voire de créer d'autres problèmes sociaux.